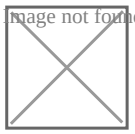

Tutelle ou curatelle

Par **Vivi29**, le **03/01/2020** à **01:56**

Bonjour,

Tout d'abord je sais pas si je suis dans la bonne rubrique, je voudrais des renseignements sur la tutelle ou curatelle ! Mon frère a 33 ans et est incapable de se géré financièrement. Il accumule les dettes et ne se rend pas compte que dans sa tête ça va pas il est dans le déni total.

Je m'explique, pour moi, il a des problèmes d'ordre psychologique, lui ne le reconnait pas enfin bref, mon frère a toujours accumulé des dettes, il s' en est sorti grâce à ma maman ! Mais je pense qu'il y'a urgence car ma maman ne sera pas toujours la pour l'aider il faut qu'il se prenne en main.

Il y'a 8 ans, mon frère avait une belle somme à payer en comptant les impots qu'il declarait pas, ses loyers impayés ect, mon beau père (le papa de mon mari) qui avait des connaissances l'a aidé en lui faisant un dossier de surendettement pour qu'il rembourse des petites sommes tous les mois, il n'a pas suivi.

Ensuite, il y'a 3 ans, il s'est fait expulsé de son appartement pour loyers impayés et il avait accumulé de grosses dettes, il s'en est servi sorti car ma maman l'a hébergé chez elle.

Par la suite, il a reloué un appartement, mais il s'avère qu'il s'est fait avoir par la CAF et il leur doit 6000€ et il y'a certainement des loyers impayés donc on pense qu'il va se faire expulsé de nouveau ! Mon frère travaille de temps en temps quand il a envie mais ne paye pas ses dettes, il est aussi dépendant aux jeux ! Beaucoup de personnes proches (famille, amis) ont essayé de l'aider dans les démarches mais il a toujours refusé !

Pouvez vous m'eclairé si je peux faire une demande de mise sous tutelle ou curatelle ? Quelle mesure de protection serait le mieux pour lui ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Mme J

Par **rafale**, le **03/01/2020** à **09:41**

bonjour, le mieux est que vous consultiez ce site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094. Beaucoup de sites existent dans le domaine de la protection judiciaire que l'on instaure pas facilement si la personne a toute sa tête ... Bon courage.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés